

Nous ne lâcherons pas l'accord CET

Dans l'entreprise de démolition du contrat social engagée par la direction actuelle de la CEGEE, la volonté de renégocier l'accord CET en vigueur constitue un des pans principaux visé par Éric Saltiel. Acharnement ? Volonté de marquer « l'histoire » ? Challenge ? Pour l'UNSA-CE, il n'est pas question de céder aux exigences de la direction.

3 salariés sur 4 concernés

Il ne s'agit pas d'un accord mineur, loin s'en faut. En effet, selon les chiffres communiqués par l'entreprise, 1802 collègues possèdent un compte CET, soit une progression de 10 points depuis 2020. Certes, avec des volumes placés bien différents en fonction tant du parcours passé que du parcours futur notamment en vue de prévoir un départ anticipé de l'entreprise, la moyenne se situant à 86 jours. Les jours placés, soit 116000, se répartissent entre 2/3 dans les fonctions support et 1/3 dans le réseau.

Une démarche sociale ou financière ?

E. Saltiel prétend que les « ajustements » qu'il entend faire ne sont aucunement financiers mais sociaux ! Avouons qu'il ne manque pas de culot pour s'exprimer de la sorte, car la réalité est que l'entreprise doit provisionner les stocks de jours du CET pour, le cas échéant, pouvoir monétiser les sorties du CET. C'est la loi et elle n'est pas nouvelle. C'est vrai qu'arithmétiquement parlant ça représente une belle somme... qui ne vient pas pour autant fragiliser la situation financière de la CEGEE, juste diminuer légèrement le résultat comptable. Mais nos dirigeants sont diaboliquement axés sur la recherche de la meilleure rentabilité... même si cela passe par des coupes sociales.

La fidélisation au détriment du CET

Par exemple, notre interlocuteur a indiqué que ce qu'il économiserait sur le CET, il l'affecterait à la fidélisation des salariés. En clair il voudrait faire payer aux salariés disposant d'un compte CET des mesures destinées à tenter de conserver les plus jeunes dans l'entreprise. Principe déloyal que nous rejetons.

L'UNSA-CE considère que le premier pas de la fidélisation serait de ne pas fragiliser le contrat social (NAO locale minimaliste alors que les résultats sont exceptionnels / volonté de « maîtriser » l'intéressement / attaques sur le CET / non-augmentation de la prise en charge des cotisations Mutuelle / etc.), au contraire même de le renforcer pour rendre la CEGEE attractive.

Bénéfices en hausse, acquis sociaux en baisse ?

Parmi les missions des organisations syndicales, la défense des intérêts des salariés est une priorité. C'est bien sur cette trajectoire que s'inscrit l'UNSA-CEGEE. Cela passe par la négociation des accords collectifs, entendre leur conservation voire leur amélioration. Bien sûr, la situation de l'entreprise peut amener la révision à la baisse de certains éléments. Or cet argument ne s'applique nullement à la CEGEE qui connaît un niveau de résultats exceptionnel comme jamais atteint. De fait les attaques portées par la direction aux accords CET et Intéressement sont injustifiées et traduisent un manque de loyauté envers les salariés. **Surtout quand ces mêmes dirigeants voient leur rémunération variable renforcée.**

Les réponses de l'UNSA-CE à la direction

- **PLAFONNER** le nombre de jours sur le CET (120)
⇒ ***pour l'UNSA-CE c'est NON***
- **DIVISER** par 2 le taux d'abondement (40 à 20%)
⇒ ***pour l'UNSA-CE c'est NON***
- **INTERDIRE** le versement du 13^{ème} mois
⇒ ***pour l'UNSA-CE c'est NON***

L'UNSA-CE invite vivement le directoire à retirer l'accord CET du calendrier des négociations ! D'autant plus que nos consultations juridiques prédisent de grandes difficultés pour la mise en œuvre des mesures présentées générant des différences de régime complexes et inégalitaires.